

Séance du vendredi 6 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 6 janvier à 20h00, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Michel MEUNIER,
Madame Anne MILLISCHER, Madame Caroline BARROS,
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur François CATHELINÉAU,
Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS,
Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Hervé POTHIER,
Madame Marie-Ange BALDY, Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Monsieur Bernard ASSELIN a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.
Monsieur Julio FAMILIAR a donné pouvoir à Madame Marie-Ange BALDY.
Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier LEFAUCHEUX.

Madame Marie-Ange BALDY a été nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022.
- Choix des travaux pour la demande de subvention auprès du Département. **Délibération**

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 n'ayant pas été présenté, sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 janvier 2023

Référence
2023-01-1

Objet de la délibération
Choix des travaux pour la demande de subvention auprès du Département.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
21/12/2022

Date d'affichage
21/12/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 22/12/2022

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-trois et le 6 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Madame Denise VILLETTE, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Hervé POTHIER, François CATHELINEAU.

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Bernard ASSELIN a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Julio FAMILIAR a donné pouvoir à Madame Marie-Ange BALDY.

Madame Marie-Ange BALDY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **Choix des travaux pour la demande de subvention auprès du Département.**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la rénovation de bâtiments communaux et explique qu'il faut faire une demande de subvention.

Il présente ainsi les différents devis proposés par les entreprises :

- Devis EURL COCO pour l'isolation et la réfection de la toiture de la bibliothèque pour un montant H.T de 18 515.20 € soit 22 218.24 € T.T.C.
- Devis EURL COCO pour le remplacement des gouttières de la mairie pour un montant H.T de 9 070 € soit 10 884 € T.T.C.
- Devis ESPACE FERMETURE pour le changement des 2 portes de la garderie pour un montant H.T de 7 980.32 € soit 9 576.38 € T.T.C.
- Devis NOUVELLE DECO pour les travaux d'isolation, de peinture et pose de sol souple, plomberie et électricité dans la garderie de l'école pour un montant H.T de 21 836.54 soit 26 203.85 € T.T.C.

Soit un total de 57 402.06 € H.T et 68 882.47 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité sur le projet de rénovation de bâtiments communaux,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services compétents (dont le Conseil Départemental) et à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

Les devis de travaux communaux présentés lors de la séance du conseil ont tous été approuvés par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

3 questions ont cependant été posées :

- Concernant le devis de l'entreprise Nouvelle Déco, faut-il un autre devis pour comparer ?
- Concernant le devis de changement de portes de la garderie, l'indice Uw n'est-il pas un peu limite ?
- En plus du devis « isolation et réfection de la toiture de la bibliothèque », doit-on inclure le remplacement des gouttières de la mairie ?

La séance est levée à 21h30.